

AFFAIRE N°5.- Construction d'une colonie de vacances à TROIS BASSINS - Autorisation de cou-  
FFIER L'étude du projet et la réalisation des dossiers aux Services Techniques de la Mairie  
Approbation du dossier - Autorisation de solliciter des Services de la Jeunesse et Sports  
et de la Caisse d'Allocation Familiale de la Sécurité Sociale une subvention pour permettre  
le financement partiel de cette opération - Autorisation de solliciter de la CCCE un em-  
prunt pour couvrir la participation communale - Autorisation de lancer l'appel d'offres et  
de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de Saint-Denis envisage d'installer sur un terrain faisant partie des pas géométriques situé à l'Ouest de la Ravine des Trois Bassins, une colonie de vacances destinée à accueillir 216 enfants.

Cette colonie serait composée :

- d'un ensemble de direction ;
- d'un ensemble de services généraux ;
- de deux unités de pavillons pour les enfants ;
- des aménagements extérieurs.

Le coût de l'opération serait de l'ordre de 140 000 000 Francs.

Compte tenu du projet de financement étagé sur deux ans, je vous propose de scinder les travaux en deux tranches réparties sur les années 1974-1975.

La première tranche comprendrait :

- la totalité des services généraux et une unité de pavillons permettant d'accueillir 96 enfants.
- la deuxième tranche serait composée de la deuxième unité de pavillons de 120 enfants et des aménagements extérieurs.

Le plan de financement pourrait s'établir de la façon suivante :

ANNEE 1974 : 1ère tranche

- subvention Jeunesse et Sports.....	36 000 000 F
- subvention de la Caisse d'Allocation Familiale de la Sécurité Sociale.....	30 000 000 F
- Emprunt auprès de la C C C E.....	24 000 000 F
	-----
	90 000 000 F

ANNEE 1975 : 2ème tranche

- subvention Jeunesse et Sports.....	19 000 000 F
- subvention de la Caisse d'Allocation Familiale de la Sécurité Sociale.....	20 000 000 F
- emprunt CCCE.....	11 000 000 F
	-----
	50 000 000 F

Je vous demande en conséquence Mesdames et Messieurs :

- de m'autoriser à confier l'étude du projet et la réalisation des dossiers & services techniques de la Mairie ;
- d'approuver ce dossier ;
- de m'autoriser à solliciter des Services de la Jeunesse et Sports et de Caisse d'Allocation Familiale de la Sécurité Sociale une subvention pour permettre le lancement partiel de cette opération ;
- de m'autoriser à solliciter de la C.C.C.E un emprunt de 24 000 000 Francs pour couvrir la participation communale ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture est de vous être donnée.

M. RIVIERE. - Est-ce que les voisins et riverains auront accès à la mer ? Tous les gens qui habitent dans cette région n'ont plus d'accès à la mer à cause des litaires.

LE MAIRE. - Ce n'est pas du même côté. Il y a deux couloirs qui mènent à mer.

M. RIVIERE. - MM. LAMY - ATECTAM et RIVIERE Théodore n'ont plus d'accès à la mer. Il ne reste plus à ces propriétaires qu'une seule solution, vendre leurs terrains. Quant au courant, je me permets de faire cette intervention.

M. BOURHIS. - L'armée s'est installée sur l'ancienne voie.

M. RIVIERE. - Je ne souhaite pas qu'il y ait de conflit entre l'Armée et la Mairie. J'ai cité les problèmes de ces messieurs car je les connais très bien.

LE MAIRE. - Je peux vous assurer qu'il y aura un passage entre les deux communes, celle de Cilaos et celle de Saint-Denis.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

x

x

x

Vu,  
St. Denis, le 4 Oct 74  
P. le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé : J. P. Proust  
P. Copie certifiée conforme  
Le Directeur des Aff. Financières  
Signé : R. Parym